

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10136\*  
1er mars 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
RUSSE

LETRE DATEE DU 28 FEVRIER 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du  
Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le texte de la déclaration du  
Gouvernement soviétique sur le Proche-Orient que je vous communique ci-joint.

Le représentant permanent de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des Nations  
Unies,

(Signé) Y. MALIK

\* Egalement publié sous la cote A/8288.

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT SOVIETIQUE

La liquidation des séquelles de l'agression israélienne contre les pays arabes et la réalisation d'un règlement politique du conflit du Moyen-Orient demeurent l'un des problèmes internationaux les plus importants et les plus urgents, dont dépend l'état général de la situation internationale. De nouveaux efforts ont été entrepris récemment en vue d'aboutir à un règlement politique au Moyen-Orient. Mais la situation est à nouveau en train de s'aggraver et toutes les perspectives de règlement politique risquent de se trouver gravement compromises. C'est de toute évidence ce à quoi visent les milieux dirigeants d'Israël.

Le 21 février de cette année, le Gouvernement israélien a publié une déclaration officielle dans laquelle il a indiqué qu'il refusait de retirer ses troupes des territoires arabes occupés, en particulier du territoire de la République arabe unie, et qu'Israël "ne se [retirerait] pas jusqu'à la ligne du cessez-le-feu du 4 juin 1967".

Les extrémistes israéliens n'ont jamais cédé leurs desseins de conquête ni leur intention de garder les territoires arabes qu'ils ont occupés à la suite de l'agression de 1967. Mais, les circonstances dans lesquelles le Gouvernement israélien a publié cette déclaration lui donnent une signification et une importance particulières.

Au cours de ces dernières semaines, on a vu commencer à se dessiner une situation plus favorable que jamais auparavant à une entente sur un règlement politique du conflit, sur la base de l'application intégrale, par toutes les parties intéressées, de la célèbre résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967. C'est la République arabe unie, qui a toujours cherché à résoudre le problème du Moyen-Orient par des moyens politiques, qui a joué le rôle décisif dans la création de cette situation.

Les efforts déployés par la République arabe unie et par un certain nombre d'autres Etats arabes, appuyés par la vaste majorité des Etats du monde, ont abouti à la reprise, il y a un mois et demi, des contacts établis par l'onvoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Gunnar Jarring, avec les parties au conflit. Dès le début, ces contacts, les premiers qui aient jamais été établis, ont acquis le caractère d'une discussion d'engagements concrets

faisant partie de l'ensemble des mesures devant aboutir à un règlement politique. Désireux de créer une atmosphère favorable au succès des entretiens, les pays arabes ont indiqué qu'ils acceptaient de continuer à observer le cessez-le-feu en dépit du fait qu'une partie de leur territoire était occupée par Israël depuis quatre ans. Le Gouvernement de la République arabe unie a proposé de rouvrir le canal de Suez à la navigation internationale si les troupes israéliennes commencent à se retirer de la péninsule du Sinaï.

Tous ces efforts ont facilité le développement des contacts. Le 8 février, l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notant que des possibilités de progrès vers un règlement politique du conflit commencent à se dessiner, est entré en contact avec les deux parties et leur a proposé de lui faire savoir si elles étaient disposées à prendre des engagements concrets sur les deux questions primordiales intéressant le règlement - le retrait des troupes des territoires occupés et les conditions de la paix qui doit être établie au Moyen-Orient.

La position de la République arabe unie sur ces questions est claire et positive. Comme il ressort des déclarations faites par des représentants de la République arabe unie, en particulier, en ce qui concerne le message de l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la République arabe unie est prête à conclure un accord de paix avec Israël, si Israël s'engage à retirer ses troupes de tous les territoires occupés et applique les décisions des Nations Unies concernant les réfugiés palestiniens. La République arabe unie est disposée, pour l'accord de paix, à envisager la prise, par les parties au conflit, d'engagements relatifs à la fin de l'état de guerre, au respect par chacune des parties de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'autre partie, à la reconnaissance et au respect du droit de chacune des parties à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ainsi qu'à la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre partie. Dans le cadre du règlement politique, la République arabe unie accepte de garantir la liberté de passage dans le canal de Suez, conformément à la Convention de Constantinople de 1863, ainsi que la liberté de passage dans le détroit de Tiran, conformément aux principes du droit international. La République arabe unie s'est également prononcée en faveur de l'idée de créer des zones démilitarisées des deux côtés de la frontière et de la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies dans certaines zones.

Tous ceux qui souhaitent sincèrement la paix au Moyen-Orient ont accueilli avec satisfaction la position constructive du Gouvernement de la République arabe unie. Même les milieux qui voient sans sympathie la lutte de libération nationale des Arabes, de la République arabe unie et d'autres Etats arabes qui se sont engagés sur la voie du développement et du progrès ont dû admettre que la position de la République arabe unie, considérée dans son ensemble ou dans le détail, était conforme au programme de règlement politique établi par le Conseil de sécurité. La position courageuse et réaliste adoptée par la République arabe unie a contribué à renforcer le prestige international de la République arabe unie. Elle a révélé au grand jour le caractère calomnieux des allégations des ennemis du mouvement de libération nationale arabe qui prétendent que la République arabe unie n'est pas disposée à accepter des conditions de paix au Moyen-Orient qui soient équitables pour tous, y compris Israël.

Il était devenu évident que les entretiens allaient atteindre un stade décisif. Il suffisait que le Gouvernement israélien annonce qu'il était disposé à assumer une partie des engagements concernant le règlement politique, notamment l'engagement de retirer ses troupes de tous les territoires occupés, et un pas véritable sur la voie de la paix aurait enfin été fait au Moyen-Orient.

Mais ce pas n'a pas été fait. Dans sa déclaration du 21 février, par laquelle il répondait à l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Israël a en fait donné une réponse négative à la question principale sans laquelle il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient - à savoir la question du retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés. Par là, Israël s'est ouvertement révélé comme un agresseur et a montré à nouveau au monde entier qu'il ne voulait pas renoncer à ses habitudes de pillage et qu'il n'hésitait pas à défier l'Organisation des Nations Unies et les peuples du monde entier.

Tout le monde sait fort bien sur quoi le Gouvernement israélien compte lorsqu'il adopte une position visant à faire échouer le règlement politique du conflit et à aggraver encore la situation au Moyen-Orient. Il compte sur l'appui

/...

des Etats-Unis d'Amérique, qui invariablement encouragent sa politique d'agression contre les Etats arabes, accordent aux occupants israéliens une large protection et leur fournissent les armes les plus modernes.

Des représentants américains ont annoncé plus d'une fois que le Gouvernement des Etats-Unis souhaitait un règlement politique au Moyen-Orient. Mais il y a dans la politique américaine un écart considérable entre les paroles et les actes. Les Etats-Unis disent qu'ils sont en faveur de la paix au Moyen-Orient et d'un règlement du conflit du Moyen-Orient par des moyens politiques. Mais dans la pratique, Israël a toujours été et continue d'être l'instrument de choc de l'impérialisme américain en empêchant le règlement politique et en créant de nouvelles et dangereuses complications au Moyen-Orient. En paroles, le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît les intérêts légitimes des Etats arabes. Dans les faits, il appuie la politique d'agression d'Israël.

Compte tenu de cette situation, les Etats-Unis partagent avec Israël l'entière responsabilité de la situation qui est en train de prendre forme au Moyen-Orient. Ils sont également en partie responsables du dernier acte d'obstruction d'Israël - à savoir son refus de retirer ses troupes des territoires arabes - et de toutes les conséquences possibles de ce refus.

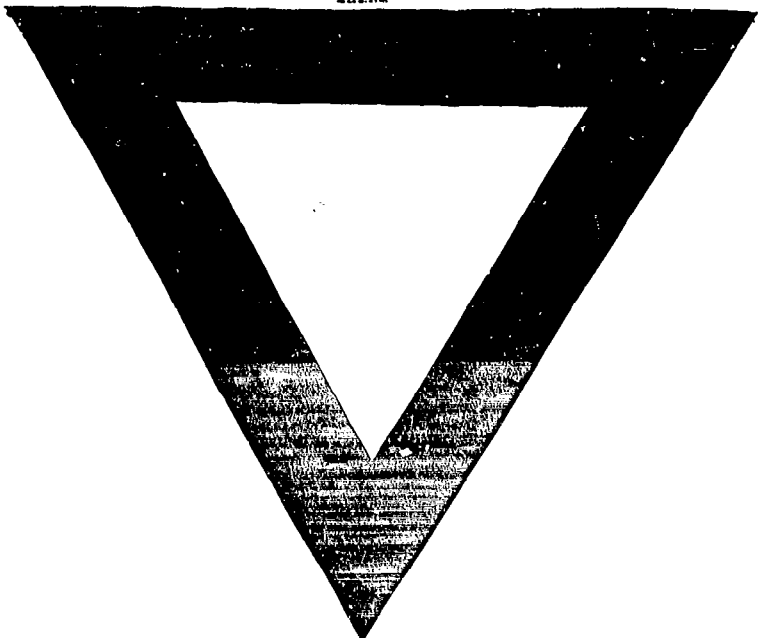
On peut se demander comment vont évoluer les événements au Moyen-Orient. Tout gouvernement, tout homme politique responsable doit se rendre compte qu'au Moyen-Orient la seule alternative est la suivante : règlement politique ou affrontement militaire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement soviétique pense qu'il est particulièrement nécessaire à l'heure actuelle que tous les peuples intéressés à la cause de la paix prennent des mesures énergiques en vue d'empêcher Israël et ses protecteurs de faire échouer le règlement politique. Si tous les Etats qui souhaitent la paix unissent leurs efforts pour imposer un tel règlement au Moyen-Orient, il sera possible d'y arriver.

Mais si les milieux dirigeants d'Israël pensent qu'ils parviendront par une politique de sabotage à atteindre l'objectif principal pour lequel ils ont déclenché en 1967 leur agression contre les pays arabes - à savoir, briser le mouvement de libération nationale arabe, renverser les régimes progressistes qui

se sont affirmés en République arabe unie et dans les autres pays arabes -, ils feraient mieux de se souvenir que de tels plans sont voués à l'échec. L'Union soviétique est l'amie des peuples arabes à qui elle donne toute l'assistance dont ils ont besoin, sur le plan politique et matériel, dans leur lutte pour la libération des terres dont se sont emparés les agresseurs israéliens. L'Union soviétique continuera à leur fournir son aide.

Le Gouvernement soviétique se prononce fermement en faveur d'un règlement du conflit du Moyen-Orient par des moyens politiques. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la politique de paix remporte la victoire dans la lutte entre les forces de la paix et les forces de l'agression au Moyen-Orient.

26 février 1971



01-11-2001